

L'ARTISANAT MAROCAIN

Tantôt on parle d'artisanat marocain, tantôt d'art marocain, souvent dans le but de désigner la même activité ou la même production. Il est vrai que dans le mot artisanat, il y a le préfixe « art ». Il s'agit donc d'une certaine forme de l'art populaire. N'oublions pas que l'art populaire n'est autre qu'un art né dans un milieu donné et si fortement adapté à la mentalité et aux besoins de ce milieu, qu'il en est devenu l'un des éléments caractéristiques de son degré de culture. L'art, tout court, relève de l'individu, l'art populaire est un art collectif. Bien souvent, il a pour origine une invention si heureuse et si accommodée au milieu dans lequel elle est née, qu'elle a été adoptée par lui, s'y perpétue et y évolue. Quand donc nous parlons d'artisanat au Maroc, nous entendons, en même temps, l'art traditionnel au Maroc. Cette définition, quelque peu idéologique, devrait être complétée, afin de traduire les multiples aspects de ce secteur d'activité : l'artisanat s'oppose à l'industrie ou fabrication de grande masse d'objets standard. L'artisan travaille seul ou avec les membres de sa famille. Le nombre d'ouvriers et de compagnons ne doit jamais dépasser la dizaine. L'outillage peut être exclusivement archaïque ou comporter un certain nombre de machines-outils. L'artisanat s'exerce dans des ateliers ; l'industrie exige l'installation d'usines et l'investissement de gros capitaux.

Deux catégories d'artisanat existent au Maroc :

1) un artisanat rural, fruste, original, farouchement rebelle à toute influence étrangère ;

2) un artisanat citadin, héritier des traditions hispano-mauresques, raffiné, exigeant, quant au choix des matières premières, fidèle, dans une certaine mesure, aux formes et aux décors des modèles anciens.

Cet artisanat citadin sera le principal objet de notre propos. La production rurale, exception faite de deux ou trois coopératives de tapis et de boisseliers, ne joue qu'un rôle minime sur le plan économique.

Depuis plusieurs années, le mois de décembre a été choisi par les autorités administratives, comme « mois de l'artisanat ». Des expositions de prestige et des expositions-vente sont organisées dans les principales villes du Maroc. Lors de l'inauguration officielle de la plus représentative de ces expositions, qui s'est ouverte au Théâtre national Mohammed-V, le 1^{er} décembre 1973, le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la Promotion nationale, de l'Entraide nationale et de l'Artisanat, a notamment déclaré :

« La grande famille de l'artisanat marocain célèbre cette année, avec un éclat particulier et une solennité digne de son prestige, son mois de

l'artisanat. Ce n'est pas un accident. C'est qu'enfin, la nation vient de prendre conscience du poids économique et social et du rôle historique de ce secteur important de l'économie du pays ». Le quotidien *Le Matin*, qui paraît à Rabat, a consacré un numéro spécial à cet événement. Dans une interview accordée à ce journal, Si Abdellah Gharmit fait le bilan des réalisations accomplies dans ce secteur, ces deux ou trois dernières années et trace les grandes lignes de la politique que le Gouvernement compte appliquer dans le cadre du plan quinquennal 1973-1977. Nous nous référerons, à plusieurs reprises, aux déclarations de M. le secrétaire d'Etat, dans cette modeste étude. Voici quelques phrases qui vont nous permettre d'orienter nos réflexions :

« *Je suis heureux que Le Matin m'ait donné l'occasion de parler d'un secteur qui m'est cher, non seulement parce que j'en suis le responsable direct, mais encore parce qu'il intéresse une bonne partie de la population marocaine, puisqu'il en représente 10 % et qu'il occupe plus de 300 000 artisans dans les domaines les plus variés. Ce secteur, donc, ne doit pas être abordé seulement sur le plan économique, car c'est un secteur où l'humain, l'économique et le social interfèrent si intimement que tout jugement systématique risquerait, s'il est accrédité auprès de l'opinion publique, de lui porter un préjudice certain* ».

Nous sommes loin des préoccupations et des spéculations d'ordre esthétique. L'artisanat, à l'heure de la société de consommation, devient un secteur de production comme n'importe quel autre secteur. Pourtant, nous restons persuadé que son existence même est conditionnée par la beauté et l'originalité de sa production. Il est significatif de remarquer que la division classique de l'artisanat, en artisanat citadin et artisanat rural, n'est plus mentionnée dans aucun document officiel. Actuellement il est question d'un artisanat d'art, d'un artisanat utilitaire et d'un artisanat de service. Les caractéristiques de chacune de ces catégories restent floues. Faire une différence entre l'artisanat d'art et l'artisanat utilitaire, n'est pas chose aisée. Quant à l'artisanat de service, il englobe les petits métiers : coiffeurs, pâtisseries et rapetasseurs de chaussures.

Il n'est plus question en 1974 de corporations, mais uniquement de coopératives. En fait la corporation n'a pas totalement disparu, mais son action est devenue nulle. Rappelons que les artisans des villes étaient groupés en corporation, avec à sa tête un *amine* ou syndic. Les *oumana* (pluriel d'*amine*) dépendaient du *Mohtasseb* ou prévôt des marchands. La corporation se composait d'artisans exerçant la même activité. Cette organisation permettait de faire front, pour défendre les intérêts généraux.

- 1) Veiller sur la qualité de la production ;
- 2) Se défendre contre les abus du fisc ;
- 3) Prêter assistance aux vieux artisans.

L'*amine* ou syndic réglait les différends entre maîtres et compagnons, réprimait les fraudes, servait d'intermédiaire, entre l'autorité et les membres de la corporation. Le *mohtasseb*, ou prévôt des marchands, avait un pouvoir très étendu. Il jugeait les affaires délicates que les syndics n'arrivaient pas à régler, fixait la mercuriale, désignait les experts, réprimait, parfois d'une façon très spectaculaire, les fraudes et les malfaçons. De nos jours, l'Admi-

nistration se charge du contrôle de la qualité et se montre le plus souvent très complaisante.

Pourtant, les bons artisans marocains ne manquent pas. Que ce soit le tissage, le cuir ou le fer forgé, aucune matière ne les rebute et ils sont toujours capables de réaliser des chefs-d'œuvre dignes des grandes époques. Mais il est regrettable de constater que le goût de la clientèle, ou peut-être d'autres facteurs, les poussent à façonner des objets d'une laideur qui fait frémir. Le « *samovar* » en forme de minaret ou de locomotive, le soufflet de trois mètres de long, sont des exemples concrets. Les collections d'objets d'usage courant qui ont été rassemblées dans les différents musées du Maroc, devaient, en principe, servir de modèles et inspirer les artisans ; or, il n'est pas difficile de constater que l'objet actuel s'éloigne, de plus en plus, de l'objet traditionnel, et pour cause ! Les matières premières, les colorants, l'outillage ont changé, certains diront ont été améliorés. Peut-être. Le résultat n'est guère convaincant. Jamais le cuir à fleur artificielle ou peint au pistolet, n'aura le moelleux, ni le grain d'un *boccamî* de Khenifra. Jamais les colorants chimiques n'atteindront à la douceur chatoyante, à la délicatesse des tons obtenus grâce à la teinture végétale. Que sont devenues les belles soieries de Fès, lamées et brochées aux motifs inspirés du décor andalou, de l'art persan, indien et même chinois ? Les vieux métiers à la tire continuent d'exister, mais les tisserands ne réalisent plus que des étoffes à la mode que les usines peuvent produire au kilomètre. Adieu les riches broderies de Rabat, feuillages touffus et rutilants au point plat, large et gras, les arborescences monochromes, au point de trait, orgueil de la ville de Fès, les bouquets au point de trait et au point natté d'une polychromie chaude et gaie qui ont fait la réputation de Meknès et de Salé. Azemmour et Chechaouene continuent, vaille que vaille, à fournir, lors des expositions, un modeste contingent d'articles, visiblement destinés aux touristes. Objets de cuir, céramiques, cuivres, bijoux, ont subi le triste sort de toute production destinée, presque uniquement, aux étrangers.

La femme marocaine porte, lors des fêtes et des cérémonies, des caftans, version moderne, d'un très joli effet. Rares sont ceux taillés dans une étoffe artisanale. La broderie au fil d'or, lorsqu'elle n'est pas obtenue à la machine, rehausse ce vêtement et lui confère un cachet et une noblesse incomparables. De nombreux Marocains restent encore fidèles aux costumes traditionnels. Cependant ils n'utilisent que rarement les matériaux provenant des ateliers artisanaux.

Cette déclaration de Si Abdellah Gharnit s'applique, à notre avis, à la production artisanale dite utilitaire, mais aussi à l'artisanat d'art. « *Ce type d'activité, dit-il en substance, à trois exceptions près (décors dans le bâtiment, vannerie, meubles) est soumis à une concurrence de plus en plus intense. Sur le marché intérieur, l'industrialisation croissante et les produits d'importation, soumettent l'artisanat utilitaire (et même l'artisanat d'art) à une concurrence de plus en plus vive. Sur les marchés extérieurs, l'élévation du niveau de vie permet de sortir de la standardisation. Ce goût pour l'originalité ouvre à l'artisanat des possibilités énormes* ».

Alors ne nous étonnons pas si l'action des responsables s'est particulièrement exercée en faveur des articles exportables.

Comme l'a laissé entendre M. le secrétaire d'Etat, les problèmes de l'artisanat sont les plus complexes. « *Il s'agit de déterminer d'une part une doctrine susceptible de concilier l'impératif humain qui consiste à faire accéder l'artisan à la conscience de sa mission historique, culturelle et économique et d'autre part, lui ménager les conditions les meilleures de promotion morale, sociale et matérielle* ». En d'autres termes, aider l'artisan à produire des articles de qualité, au meilleur prix, et en assurer l'écoulement.

Le Maroc a vécu, sans contacts avec l'extérieur et sans moyens modernes de communication, pendant une longue période. Il vivait en économie fermée et l'artisanat n'était pas menacé de mort. La production trouvait une clientèle suffisante sur le marché local. A la fin du dix-neuvième siècle, les produits manufacturés, venus d'Europe, faillirent rompre cet équilibre assez précaire.

Dès 1913, l'administration du Protectorat, inquiète, a ordonné une enquête sur l'artisanat. En 1915 une exposition fut organisée à Casablanca qui a eu pour mérite d'attirer l'attention sur certains objets dont l'originalité et la beauté étaient incontestables. En 1918, fut créé l'office des industries d'art indigènes dont le rôle principal consistait à choisir les meilleurs artisans de chaque corporation, à les aider, à les éduquer, à les encourager, à former des apprentis, à écouler leur marchandise. En 1920, l'office fut transformé en service des arts indigènes, rattaché à la direction de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Antiquités au Maroc. Le programme que s'était fixé cette institution était des plus ambitieux et des plus prometteurs. En voici les principaux articles :

1) Poursuivre et étendre, dans toute la mesure du possible, la recherche d'objets d'art ancien, pour les musées d'art indigène, de manière à faciliter partout la rééducation des artisans ;

2) Recenser dans les tribus, aussi bien que dans les villes, les artisans capables de collaborer utilement à la rénovation entreprise, les aider à produire et à trouver des débouchés ;

3) Démêler dans les méthodes à employer celles qui s'adaptent le mieux au milieu et aux circonstances, les faire évoluer, si possible, vers la formule de l'industrie privée ;

4) Etablir la documentation artistique nécessaire à la rénovation générale, pour ensuite aider à sa vulgarisation ;

5) Profiter des formalités de la délivrance de l'estampille d'Etat, pour orienter la fabrication des tapis marocains, vers des méthodes plus conformes à l'intérêt général bien compris ;

6) Participer activement au Maroc et à l'étranger aux expositions destinées à faire connaître davantage les produits de l'art indigène et à les aider à conquérir de nouveaux marchés ;

7) Recruter et former le personnel susceptible de prendre utilement part à la réalisation de ce programme.

Les principes énoncés ci-dessus furent appliqués partiellement. Après une brève période d'euphorie, les crises économiques se multiplièrent. Celle de 1937 est encore dans les mémoires. Le Maroc, submergé par les produits importés à vil prix, voyait son artisanat menacé de ruine. Des mesures nouvelles et urgentes s'imposaient, pour maintenir l'activité des corporations.

Des caisses de crédit furent instituées. Le dahir du 29 avril 1938 décide de la création du Comptoir artisanal marocain (C.A.M.). Pendant la guerre de 1939-1945, le problème des matières premières va se poser avec acuité. Les autorités et les services spécialisés s'occupent de l'approvisionnement et répartissent les matières premières entre les artisans. Certaines corporations, notamment : les tisserands, les maroquiniers, les fabricants de sandales ont connu durant cette période, une prospérité sans précédent. La guerre terminée, de nouveau, la crise vient menacer les industries locales. Les causes en sont simples : insuffisances de moyens techniques de production, mauvaise qualité des produits, due à l'état d'esprit du temps de guerre, prix de revient exorbitants, dans le cas où l'artisan apporte tout le soin nécessaire, pour aboutir à l'article fini et de bonne qualité.

D'autre part, l'évolution du mode de vie de la société marocaine, en voie de transformation, fut l'une des causes essentielles du malaise économique.

L'évolution des mœurs commande une évolution des techniques. Une nouvelle orientation devait donc être recherchée et appliquée à ce secteur vital. Les nouveaux principes d'action que l'Administration avait arrêtés peuvent se résumer en quatre points :

- 1) entreprendre une modernisation des techniques progressives en procédant par étapes.
- 2) Rechercher les améliorations techniques susceptibles d'être mises facilement à la portée des artisans et rapidement rentables.
- 3) Orienter la production, de manière à lui assurer le maximum de débouchés, sur les marchés intérieurs et à l'exportation.
- 4) Viser davantage à l'accroissement de la qualité qu'à l'augmentation de la production.

En résumé : promouvoir la modernisation des techniques et créer un mouvement coopératif.

Le recensement de 1947-48 donne les effectifs artisanaux ci-dessous :

textiles	69 381
cuir	30 620
bâtiment et céramique	26 363
métaux	8 652
bois	8 191
divers	13 852

Soit un total de 157 059 personnes qui s'adonnent à une activité artisanale. Avec les membres de leur famille, ils constituent un groupe social important, environ le tiers des grandes cités traditionnelles.

Depuis l'Indépendance, ces effectifs n'ont fait qu'augmenter. La situation actuelle serait la suivante :

L'artisanat occupe près de 250 000 personnes auxquelles il conviendrait d'ajouter 50 000 compagnons et intermédiaires. Il fait vivre ainsi environ 10 % de la population totale du Maroc soit 1 500 000 habitants. Ni les saisonniers, ni les personnes travaillant dans l'artisanat de service (réparateurs en tous genres, peintres en bâtiments, électriciens, vitriers, plombiers, etc.) ne sont comptés dans ces effectifs.

Ce secteur, nous dit-on, a contribué pour 94 774 690 de Dirhams dans les exportations en 1971, contre 80 853.160 DH en 1970, soit un taux de progression de 17 %. En outre, les achats effectués par les touristes sont de l'ordre de 30 000 000 DH.

S'adressant aux artisans à l'occasion de l'étude du projet de dahir sur l'encouragement des investissements dans le secteur artisanal, S.M. Hassan II a tracé les grandes lignes de la nouvelle orientation de cette forme d'industrie :

« Nous voulons que cette famille (l'artisanat) soit gérée par des méthodes nouvelles, des crédits nouveaux, des moyens nouveaux et qu'il soit à même de faire face à la demande du marché intérieur et avant tout à la demande du marché extérieur ».

Toutes les déclarations et discours officiels mettent l'accent sur la nécessité de développer l'artisanat et de l'intégrer dans l'ensemble de l'économie nationale. Les ateliers pilotes créés il y a environ 30 ans par l'Etat et mis à la disposition des artisans pour les familiariser avec les méthodes de travail modernes et leur apprendre à se servir d'un outillage perfectionné, ont été transformés en centres d'apprentissage, en unités de production ou en usines-pilotes. Le mouvement coopératif a pris de l'ampleur. En 1974, 121 coopératives groupent plus de 6 000 adhérents, dans divers corps de métiers.

63 centres de formation professionnelle fonctionnent, répartis à travers plusieurs provinces.

L'Institut national du cuir et du textile, créé à Fès en 1963, forme les cadres nécessaires, dans les branches : filature, tissage, tannerie et cordonnerie, tant pour le secteur privé que pour l'administration qui a besoin de moniteurs pour ses centres de formation professionnelle.

Des mesures de caractère juridique et politique ont été mises en application. Toute une législation a vu le jour, afin de codifier l'action gouvernementale dans ce secteur et encourager les investissements. L'artisan est désormais exonéré de l'impôt sur la production, de l'impôt sur l'enregistrement et dans certains cas, de l'impôt sur les bénéfices.

Le département de l'Artisanat a su tirer une leçon de l'initiative royale concernant les ouvriers et employés des usines sucrières. Il a suivi cet exemple et cédé un certain nombre de centres ou d'usines-pilotes aux coopératives, dans différentes provinces. Le centre moderne de tannage de Beni Mellal, l'usine-pilote de Marrakech pour le traitement des peaux, l'usine-pilote de filature et tissage de Marrakech, le centre de tissage de tapis de Salé ont tous été confiés aux artisans.

L'orientation générale tend, comme nous l'avons déjà dit, vers l'intégration de l'artisanat à l'économie nationale, dans une optique dynamique et globale. Les services officiels font ressortir que l'artisanat, par sa nature, est peu capitalistique et à fort coefficient de main-d'œuvre. Par conséquent, quels que soient les objectifs prioritaires, ce secteur est appelé à demeurer, pour longtemps encore, important dans tout effort de développement, s'il est utilisé comme moteur, pour une transformation progressive de ce que l'on appelle « l'économie traditionnelle ». C'est le secteur où l'investissement en

capital par personne est le plus faible. Les responsables entendent donner à cette politique de l'emploi une double dimension : *sociale et économique*.

1) Sur la base des prévisions démographiques et des données statistiques, promouvoir une politique d'emploi de la main-d'œuvre jeune, aussi bien urbaine que rurale.

2) Intervenir en ce qui concerne :

- a) les matières premières ;
- b) l'équipement ;
- c) la formation de la main-d'œuvre.

MATIÈRES PREMIÈRES :

Il est indispensable d'instaurer une politique de coopération dans ce domaine, entre les ministères intéressés (Agriculture, commerce, industrie et artisanat). Il faudra veiller à l'augmentation des disponibilités en matières premières nécessaires aux artisans. Ne permettre l'exportation des matières brutes ou semi-finies qu'après avoir satisfait aux besoins locaux.

L'ÉQUIPEMENT :

L'artisanat appelé à se transformer rapidement, pour mieux s'intégrer dans l'économie moderne, se verra dans l'obligation de modifier ses méthodes et de perfectionner son équipement. Il est de même nécessaire de revoir la politique poursuivie par le Gouvernement en matière d'investissement.

Les avantages, prévus par le code des investissements, ne seront accordés qu'aux seuls projets qui ne gêneront en rien l'action gouvernementale dans le domaine de l'artisanat.

Pour un certain nombre de produits fabriqués, il faudra renoncer aux petites installations sans avenir et les remplacer par des manufactures et des unités de production, à grand rendement et disposant de capitaux en conséquence.

LA MAIN-D'ŒUVRE.

Le problème de la main-d'œuvre devrait être étudié dans la perspective d'une croissance accélérée de la production, compte tenu des possibilités de commercialisation du produit artisanal national.

Il faut donc souligner l'importance à cet égard :

— de la formation professionnelle au niveau de la conception et de l'exécution ;

— de la reconversion progressive des unités de production traditionnelle en unités de production semi-industrielle ;

— de la normalisation de la production par la concentration de la main-d'œuvre dans de grandes coopératives et manufactures artisanales.

Quelle production doit être encouragée ?

Avant tout, celle qui répond à la demande extérieure et en second lieu, celle destinée au marché local.

Le goût de la clientèle étant versatile, un bureau d'étude se consacrera à l'amélioration des modèles, à leur adaptation aux changements de goût qui interviennent dans la demande extérieure.

L'expérience des dernières années a révélé que toute politique de commercialisation se heurte à deux difficultés majeures qui sont :

1) l'impossibilité de répondre à une commande importante dans un temps raisonnable ;

2) l'impossibilité de vendre des articles identiques à des prix identiques.

Pour résoudre ces problèmes, une seule solution paraît possible : transformer les unités de production en grandes manufactures qui permettraient le groupement des artisans, la normalisation de leur production, la modernisation de leur équipement.

Ainsi réorganisée, la production artisanale pourrait, pense-t-on, mieux affronter les problèmes de la commercialisation.

Dans une première phase, le secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion nationale de l'Entraide nationale et de l'Artisanat entend réorganiser les instruments d'intervention déjà existants :

— Maison de l'artisan ;

— Coopartim ;

— Coopératives.

« La Maison de l'artisan » et « Coopartim » sont des coopératives de vente et d'achat des produits artisanaux.

Tels sont, en résumé, les objectifs fondamentaux du Gouvernement en matière de politique artisanale. Le mouvement paraît irréversible. Certaines branches de cette activité se transformeront inéluctablement en industries, c'est-à-dire produiront, à grand rendement, l'objet standard.

La production de série ne doit pas empêcher les recherches de caractère artistique. Le Centre national de recherche et de promotion artisanale aura pour tâche :

a) La création et la diffusion des modèles nouveaux et des décors soigneusement étudiés au point de vue du dessin et des coloris.

b) L'amélioration du processus de certaines productions en introduisant des perfectionnements techniques peu coûteux.

La direction générale de la Culture qui a le souci majeur de veiller à la conservation des meilleures traditions artisanales, dans leurs formes les plus authentiques, gère l'école des arts traditionnels de Tétouan et propose dans le cadre du plan quinquennal 1973-1977 la création de deux autres écoles similaires, l'une à Fès et l'autre à Marrakech. Le choix de ces deux

viles est dicté par leur position géographique et leur particularisme dans le domaine des arts traditionnels. Tétouan représente tout l'artisanat du Nord, Fès celui du Centre et Marrakech le Sud du Maroc où se sont perpétués des procédés et des techniques qui méritent d'être sauvegardés. Voici le programme préconisé :

STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT DES MÉTIERS D'ARTS TRADITIONNELS.

L'acquisition d'un métier d'art exige un long apprentissage. L'habileté manuelle en est le facteur essentiel, habileté qui ne peut s'acquérir que très jeune. Aussi est-il indispensable de former des éléments qui ont accompli l'enseignement du 1^{er} degré et qui ne désirent pas poursuivre leurs études au-delà du cycle primaire.

L'accès aux écoles des métiers d'art se fera sur concours. Il faudra satisfaire à une épreuve de culture générale et subir des tests permettant de déceler les dispositions artistiques et l'adresse manuelle du candidat.

Les élèves reçus au concours d'entrée seront admis en première année. Ils auront quatre années d'études à accomplir pour obtenir le diplôme d'aptitude aux métiers d'art traditionnels. Pendant ces quatre années, les élèves recevront des cours d'initiation, tant sur le plan théorique que pratique, à l'ensemble des techniques traditionnelles.

Travail du métal :

— dinanderie, chaudronnerie, damasquinage, ferronnerie, etc.

Travail du bois :

— menuiserie, sculpture sur bois, marquetterie.

Travail du cuir :

— maroquinerie, reliure, dorure.

Travail du textile :

— tissage et broderie.

Peinture sur bois, enluminures, calligraphie.

Ils recevront, bien entendu, un enseignement général : langues, arabe, mathématiques, physique et chimie, technologie des métiers, dessin, histoire de l'art.

Les élèves qui obtiendront leur diplôme d'aptitude aux métiers d'art, pourront être orientés, en fonction de leurs dispositions pour tel ou tel métier, vers un atelier de spécialisation où ils prépareront, en trois années, le diplôme de maître d'art traditionnel.

Ainsi formés ces maîtres-artisans trouveront, pense-t-on, aussi bien dans le secteur privé que dans les établissements d'Etat, un vaste champ d'action où exercer leur talent et fourniront une main-d'œuvre spécialisée d'un très haut niveau qui ne manquera pas de contribuer à l'amélioration de la qualité des produits artisanaux.

Rapports administratifs, déclarations officielles, programmes, reflètent

un optimisme et une confiance quasi totale en l'avenir de l'artisanat marocain. Nous savons, par expérience, que ce secteur est particulièrement vulnérable. Une petite erreur d'orientation pourra avoir des conséquences fatales. Certes, un essor nouveau peut être donné à l'artisanat à condition que l'amélioration des techniques ne conduise pas à la fabrication de l'article de série qui s'apparente à ce qu'il est d'usage d'appeler l'article de bazar. Le marché sera vite saturé et toute production de l'artisanat marocain sera davantage jugée comme une pacotille pour touriste banal.

L'artisanat, à notre point de vue, doit évoluer avec prudence et demeurer traditionnel, c'est-à-dire original sans ostentation, noble dans le choix de ses matières, discret dans ses formes comme ses décors, logique dans ses conceptions, utilisable dans la vie courante. Il serait dangereux de viser uniquement à une surproduction artificielle, comme à une standardisation massive.

Il est normal et souhaitable que l'artisanat, tout en restant attaché aux lois de sa tradition, prenne une orientation conforme aux besoins actuels et puisse s'assurer, non seulement une clientèle locale, mais une place honorable sur le marché international. C'est une nécessité sociale et économique à laquelle il ne peut échapper. Mais toutes les recherches esthétiques, dans ce domaine, doivent être entreprises avec un maximum de tact et de goût. Un contrôle sévère, par des personnes compétentes, doit pouvoir lui éviter l'abâtardissement, la dégradation et la déchéance à bref délai. Il s'agit d'un patrimoine précieux dont il faut sauver le prestige. Nous sommes résolument pour une politique visant davantage à l'accroissement de la qualité, qu'à l'augmentation de la production.

A. SEFRIOUI.
Avril 1974.

ANNEXE I

Tapis estampillés au cours des années 1968 à 1972

Année	Nombre de tapis	Surface
1968	85 703	329 934, 44 m ²
1969	97 120	366 036, 30 m ²
1970	122 152	471 302, 81 m ²
1971	153 669	545 162, 00 m ²
1972	204 741	789 166, 21 m ²
1974		1 625 936, 36 m ²

L'estampillage des tapis a été institué pour garantir l'authenticité et le degré de qualité de cette production artisanale.

Les tapis sont classés en deux catégories : les tapis citadins (Rabat et Médiouna) et les tapis berbères qui se subdivisent en deux genres :

- Le tapis Haut Atlas,
- Le tapis Moyen Atlas.

L'opération de l'estampillage consiste à coller sur le tapis une étiquette portant les dimensions du tapis, son degré de qualité (supérieure, moyenne et courante) ainsi que le genre de tapis. (Rabat, Moyen Atlas, Haut Atlas). Le lieu et la date de l'estampillage sont indiqués sur l'étiquette.

ANNEXE II
*Chiffre d'affaires des sociétés coopératives artisanales
de 1966 à 1972*

Dénomination des secteurs	Nombre des coopératives	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Coop : Secteur du Cuir	28	3 690 366, 11 DH	4 300 405, 23 DH	5 277 085, 73 DH	6 224 189, 78 DH	7 597 486, 03 DH	7 626 781, 72 DH	10 272 488, 22 DH
Coop : Secteur du Textile	46	2 825 455, 60 DH	3 290 006, 78 DH	3 455 779, 91 DH	3 709 242, 35 DH	3 867 598, 21 DH	4 610 318, 51 DH	5 729 493, 14 DH
Coop : Secteur du Bois et céramique	15	2 677 003, 68 DH	2 320 067, 69 DH	2 330 235, 29 DH	2 868 668, 55 DH	2 507 631, 55 DH	2 598 205, 44 DH	3 728 737, 98 DH
Coop : Secteur Maçonnerie, Vitricerie, Bijouterie, Fer	14	3 670, 70 DH	724, 65 DH	39 678, 00 DH	69 409, 00 DH	93 654, 54 DH	2 598 205, 44 DH	3 728 737, 98 DH
Coop : Secteur Divers	10	743 338, 82 DH	860 707, 49 DH	731 678, 17 DH	748 663, 46 DH	917 663, 46 DH	1 032 898, 71 DH	996 701, 84 DH
Total Général	113	9 939 834, 91 DH	10 868 911, 84 DH	11 835 457, 10 DH	13 612 173, 14 DH	14 984 033, 96 DH	15 957 265, 15 DH	20 837 260, 34 DH

ANNEXE III
*Evolution des exportations des produits artisanaux au cours
des années 1962 à 1972*

Désignation des produits	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Maroquinerie	11 106 350	11 602 370	12 716 960	12 723 072	5 651 380	10 167 730	11 262 970	10 796 410	14 458 740	17 769 450	17 600 000
Bois	100 890	299 010	298 960	305 072	75 200	94 070	67 780	167 240	126 610	60 460	215 000
Tapis	5 480 480	6 522 210	8 832 160	8 984 186	11 707 920	11 298 520	12 927 990	18 265 440	27 990 830	30 753 390	58 700 000
Vannerie	2 645 940	1 640 200	3 561 690	3 567 802	1 479 800	1 458 290	1 330 620	1 179 630	1 322 630	772 660	1 946 000
Vêtements marocains	-	-	-	-	883 720	1 063 830	8 746 150	21 029 240	12 595 930	34 193 290	16 830 414
Couvertures	630 390	1 039 570	1 113 180	1 119 292	467 060	852 080	1 350 480	1 405 170	1 580 160	790 110	1 200 000
Babouches et chaussures	1 306 330	1 461 530	1 494 090	1 500 202	1 267 570	1 687 820	2 377 330	2 928 080	4 122 110	3 568 490	12 317 000
Poterie	-	-	-	-	63 090	50 830	35 070	300 890	60 920	19 200	59 878
Cuivre	1 959 760	2 463 930	2 545 840	2 551 952	1 087 840	541 700	997 180	954 690	655 190	446 630	205 144
Divers	964 440	2 548 600	3 417 910	3 424 022	2 161 380	2 969 990	11 270 810	13 362 550	17 960 040	16 401 010	49 028
Totaux	24 194 580	27 577 420	33 980 790	34 175 600	24 844 960	30 184 860	50 366 380	70 389 340	80 853 160	94 774 690	109 122 464